

## **REGLEMENT DISCIPLINAIRE**

### **A L'ÉCOLE**

- Être à l'heure pour bien démarrer la journée,
- A l'appel des enseignants, aller aux toilettes puis se mettre en rang dans le calme,
- Monter et descendre les escaliers sans précipitation, afin d'éviter une chute et pour ne pas gêner les classes voisines,
- Les ballons (fournis par l'école) sont autorisés seulement pendant les petites récréations (pas avant 8 h 45, avant 12 h et après 16 h 30),
- Laisser à la maison les objets non scolaires (objets dangereux, de valeur, argent...) et se sentir responsable de ses affaires (bien trop de vêtements sont perdus chaque année),
- Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés seront remis à la garderie,
- En maternelle, les cartables devront être marqués au nom de l'enfant,
- La propreté étant appréciée de tous, il est nécessaire de veiller à celle de l'école (attention aux papiers dans les couloirs et sur la cour, utiliser les paillasons...)
- Le chewing-gum et les bonbons sont interdits à l'école,
- La politesse est une qualité qui doit se manifester vis-à-vis de l'ensemble de tout le personnel de l'école,
- En cas de sortie exceptionnelle sur le temps scolaire, il faut venir chercher l'enfant dans la classe,
- Chaque classe rédige des règles de vie qui doivent être respectées.

### **POUR L'ÉTUDE**

- J'entre calmement et je m'installe,
- J'ai bien toutes mes affaires pour travailler car **les classes sont fermées à 16 h 45**,
- Je me mets au travail chaque soir de la semaine, y compris le vendredi,
- Quand j'ai fini mon travail, je m'occupe calmement (lecture, dessin...).
- 

### **PENDANT LE REPAS**

**Le moment du repas doit être un moment de calme et de respect :**  
du personnel, de la nourriture, du matériel.

- Je me range calmement et je respecte les consignes données par les adultes,
- Je dis bonjour au personnel en entrant, je suis poli avec le personnel, je ne crie pas dans les rangs,
- Je me tiens bien sur ma chaise et à table,
- Je mange correctement et proprement,
- Je discute sans crier... le calme est tellement plus agréable !
- Je respecte mes voisins de table et ceux des tables voisines,
- Je ne peux me déplacer sans autorisation,
- Je sais que la nourriture est précieuse et je n'ai pas le droit de la gaspiller,

### **SANCTIONS**

Une échelle de comportement est mise en place à l'école (elle concerne le comportement en classe, pendant le repas et dans la cour de récréation). Elle est composée de 4 niveaux (vert, bleu, orange et rouge). Chaque élève commence la période (de vacances à vacances) dans la partie verte.

Vert : rien à signaler

Bleu : **au bout de 3 manquements à la règle**, l'élève passe dans le bleu.

Orange : un passage dans cette partie entraîne **un mot de l'enseignant** dans le cahier de liaison.

Rouge : une fois dans le rouge, l'élève reçoit **un avertissement**.

Deux avertissements entraînent **une colle** (travail à l'école sous la responsabilité de l'enseignant un mercredi). Après une colle, si le comportement de l'élève continue, **une exclusion temporaire** peut-être prononcée par le conseil de cycle, voire **une exclusion définitive**.

Le travail scolaire :

Un manque de travail régulier peut entraîner un avertissement.

En cas de récidive, le règlement prévoit la même démarche que dans le paragraphe précédent.

✓ **Rappels aux parents :**

1. A l'exception du chef d'établissement, des enseignants et du personnel de l'école, personne n'est autorisé à interpeler un enfant à l'intérieur de l'établissement.
2. Afin de ne pas gêner les élèves et les enseignants, nous demandons aux parents de ne pas pénétrer sur la cour avant 11 h 45 et 16 h 30,
3. Pour des raisons d'hygiène, les animaux domestiques ne doivent pas pénétrer dans l'école,
4. Il est demandé à tous de respecter les dates de vacances (l'école ne peut assurer un suivi de l'enfant en cas de départ ou de retour en dehors des dates prévues).

<b>VACANCES SCOLAIRES</b>		
Toussaint	Du 18 octobre au 4 novembre	Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Noël	Du 20 décembre au 6 janvier	
Hiver	Du 14 février au 2 mars	
Printemps	Du 10 avril au 27 avril	

*Les parents et l'élève reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Notre Dame de Lourdes de Morlaix et s'engagent à le respecter.*

Le chef d'établissement,

Signature des parents,

Signature de l'élève,